



Héricy, le 09 septembre 2020

À tous les membres du  
Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira :

**LE 17 SEPTEMBRE 2020**  
**Salle du Conseil de la Mairie à 20 H 30**

et vous prie de vouloir bien assister à cette séance, en application du code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2121-7, L2121-10 et L2122-8.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2020.
- 2°) Désignation des conseillers délégués.
- 3°) Indemnités des membres du conseil municipal.
- 4°) Délégations au Maire.
- 5°) Convention « Birdz ».
- 6°) D.M. n°2020-01 du budget communal.
- 7°) Subvention à l'association des cadres de réserve du Pays de Fontainebleau.
- 8°) Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Porter un masque individuel, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique (fournie à l'entrée), avoir son stylo personnel pour la signature de la feuille d'émargement et respecter les distances barrières.

La réunion sera publique, mais limitée en nombre pour permettre le respect des distances sanitaires en vigueur.

Toute personne présente à cette réunion devra obligatoirement :

- Porter son masque individuel, se laver les mains avec une solution Hydroalcoolique (fournie à l'entrée) et respecter les distances barrières.

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire  
Yannick TORRES

The signature is a stylized black ink mark. To its left is a circular official stamp in blue and red. The stamp contains the text "MAIRIE D'HERICY" at the top, a central emblem with a figure, and "77850 (N° 51)" at the bottom.